

rassurés. Toutefois, tout cela renforce la conviction qu'en démocratie, les débats sont nécessaires et constituent un des aspects de notre liberté de parole et du droit de nous intéresser à cette industrie vitale.

Mais chaque fois que je regarde le ministre, je ne peux m'empêcher de revenir au temps où il était membre du parti à ma gauche, et je trouve assez amusant qu'il ait recours aux propos d'anciens ministres des Finances pour étayer ses nouvelles convictions. Un ancien ministre des Finances a dit que le taux d'intérêt sur ce genre de prêt devrait être bien moindre que sur les prêts consentis aux fermiers pour d'autres fins par les mêmes banques. C'est l'interprétation que l'on donne de cette citation. Le ministre a l'air inquiet; il veut peut-être indiquer que j'interprète mal ses paroles, mais j'ai été très attentif. L'hon. M. Ilsley a dit:

...ce qui est bien inférieur aux taux généralement réalisés pour ce genre de facilités accordées aux cultivateurs par les marchands, distributeurs ou les sources actuelles, et il est un peu inférieur, je crois, au taux moyen exigé des cultivateurs par les banques en matière de prêts à court terme.

Je souscris toujours complètement à ce principe dont s'inspire aussi la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je suis sûr que les députés de ce côté-ci conviennent avec moi que nous ne saurions accepter le prétexte invoqué par le ministre pour ne pas nous présenter aujourd'hui une formule: le manque de temps pour les consultations. J'exhortais hier le ministre à faire examiner la mesure mais le gouvernement est resté apathique. J'avais l'impression qu'il était peut-être en consultation avec les banques. J'aimerais pouvoir me dire que le gouvernement a vu à cela en février dernier. Pourquoi diable le ministre vient-il dire à la Chambre: «Nous ne pouvons annoncer la formule d'avance, car de nouveaux entretiens s'imposent». A d'autres! Le gouvernement affirme que cette mesure législative était prête en février dernier. Je sais que la loi canadienne sur les prêts aux étudiants renferme un article stipulant que le taux d'intérêt pouvait varier. Je sais que la loi sur les prêts aux petites entreprises contient une disposition du même genre. C'est pourquoi j'ai insisté au cours des premières étapes du projet de loi sur la nécessité impérieuse d'accorder à l'agriculture un taux d'intérêt alléchant. Les fermiers étaient à court d'argent. Il y a quelques mois, le premier ministre a manifesté son inquiétude à Winnipeg au sujet du coût des facteurs de production dans l'agriculture. Je ne songe nullement à comparer les exigences de l'agriculture à celles des petits hommes d'affaires ou des étudiants d'université, mais je signale que le Conseil économique du Canada disait,

dans son exposé, que l'agriculture avait besoin de plus de capitaux si elle voulait atteindre le rendement agricole des États-Unis. C'est de cela qu'il est question ici actuellement.

Nous voulons que l'agriculture en arrive à ce rendement sans qu'il en coûte plus cher. C'est ce que le premier ministre a dit à Winnipeg le 2 juin dernier. D'après lui, l'agriculture ne saurait accepter un input plus onéreux. C'est justement ce qui nous inquiète.

• (4.20 p.m.)

Le ministre a parlé d'un taux d'intérêt comparable au rendement des obligations de l'État remboursables en cinq ans. Pour dissiper tout malentendu, je lui demande si c'est exactement ce qu'il a dit. Serait-ce là le critère qui fera fluctuer ce taux d'intérêt? Nous voulons savoir ce qu'il en sera.

Le ministre a parlé ensuite du coût des prêts et il a déclaré qu'il faudrait tenir compte de ce facteur. Cela m'a tout de suite rendu soucieux car lorsqu'il était membre d'un autre parti siégeant à ma gauche, il avait dit qu'il n'en coûterait que 2 p. 100 pour consentir ces prêts. Ajouterait-on ces 2 p. 100 au taux d'intérêt comparable au rendement des obligations de l'État payables en cinq ans?

Le ministre a donné une explication claire et détaillée, ce dont je le félicite, mais il m'a laissé dans l'incertitude sur deux questions. Je n'aime pas qu'il compare l'agriculture à une autre industrie. Nous savons qu'on consacre des milliers de dollars à des installations pour étudiants. On pourrait bien prétendre qu'il s'agit là de subventions aux étudiants. Il n'est pas juste, à mon avis, de comparer des prêts agricoles garantis par le gouvernement à des prêts similaires à d'autres secteurs de l'économie. Il nous faut considérer ces prêts comme une aide directe à l'industrie, sans faire aucune comparaison. Ces prêts assurent-ils une bonne orientation à l'industrie? J'espère que le ministre me rassurera sur ce point.

**L'hon. M. Olson:** Monsieur le président, je peux, sur-le-champ, répondre à cette question. J'ai dit que le taux dépendrait de titres à terme comparables. Le député a lu le bill et il sait que cette mesure prévoit certains prêts à échéance dépassant cinq ans.

**M. Horner:** Je sais qu'il y a déjà eu un article qui stipulait un laps de dix ans, mais je dois envisager les applications concrètes du projet de loi. Peu de prêts, dans le passé, étaient remboursables en plus de cinq ans et, d'après moi, l'échéance moyenne a été de trois ans jusqu'à l'année dernière ou il y a